Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le 30/09/2021
ID : 038-213802374-20210928-DEL_2021_47-DE

Mizoën

NOMBRE DE CONSEILLERS
ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 6
VOTANTS : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 21 septembre 2021
Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise

Etaient excusés : PINATEL François (pouvoir à PHILIPPE Francine), GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à GONON Florence)

Était absent : VENERA Christophe, BERARD Guy

MICHEL Bernard a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2021/47 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 9 septembre 2021 : acceptation du devis de l'entreprise VIEUX PERNON JEROME pour le fauchage des voies communales. Montant du devis : 1 800,00 € TTC.

Décision du 16 septembre 2021 : acceptation du devis de l'entreprise HEUR'TECH pour la fourniture et l'installation d'un parafoudre et d'un paratonnerre pour l'église. Montant du devis : 9 355,20 € TTC.

Décision du 20 septembre 2021 : acceptation du devis de l'entreprise CIT'EQUIPE pour la fourniture d'éclairages extérieurs sur l'église. Montant du devis 3 982,08 € TTC.

Décision du 24 septembre 2021 : signature de l'avenant n°2 avec le titulaire du marché 20-03 lot n°2 charpente-couverture pour la restauration de l'église, l'entreprise BOURGEOIS. Montant de l'avenant en plus-value : 359,50 € HT, soit 431,40 € TTC soit 0,70 % du marché initial.

Décision du 27 septembre 2021 : signature de l'avenant n°2 avec le titulaire du marché 20-01 lot n°1 maçonnerie pour la restauration de l'église, l'entreprise COMTE. Montant de l'avenant en plus-value : 2 831,40 € HT, soit 3 397,68 € TTC, soit 1% du marché initial.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :
Date d'affichage : 30 SEP. 2021

MAIRIE DE MIZOEN 38112